



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

INSTITUTION SAINTE-MARIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
INSTITUTION SAINTE-MARIE
40 Faubourg des Ancêtres - BP 10337 - 90006 Belfort Cedex
Ce rapport contient 27 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

INSTITUTION SAINTE-MARIE

Siège social : 40 Faubourg des Ancêtres - BP 10337 - 90006 Belfort Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'attention de l'Assemblée générale de l'INSTITUTION SAINTE-MARIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUTION SAINTE-MARIE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement au 31 août 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration arrêté le 15 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement associatif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

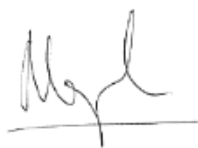
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 15 décembre 2020

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

Bilan Actif

Exercice du : 01/09/2019 - 31/08/2020

	ACTIF	Valeur Brut (N)	Amortissement et provisions (N)	Valeur Nette (N)	Valeur Nette N-1
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, licences, logiciels, droits et vae	35 691	33 882	1 809	872
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 691	33 882	1 809	872
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Aménagements de terrains	-	-	-	-
	- Constructions sur sol propre...	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	5 237 839	4 708 849	528 990	485 691
	- Installations, mobilier et matériel d'activité	2 209 419	1 859 767	349 652	448 081
	- Matériel de transport	27 182	27 182	-	-
	- Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	248 959	225 437	23 522	37 682
	- Immobilisations grévées de droit	-	-	-	-
	- Immobilisations en cours	-	-	-	61 735
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 723 400	6 821 236	902 163	1 033 189
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	-	-	-	-	
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	
- Prêts	-	-	-	-	
- Dépôts et cautionnements	-	-	-	78 482	
- Autres créances immobilisées	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	78 482	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	7 759 090	6 855 118	903 973	1 112 543	
A C T I F C I R C U L A N T	- STOCKS EN COURS	-	-	-	-
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
	- Fournisseurs	71 296		71 296	757
	- Familles ou élèves	14 627	13 053	1 574	4 495
	- Personnel et charges sociales à récupérer	2 200		2 200	1 200
	- Collectivités publiques	226 729		226 729	182 495
	- Débiteurs divers	11 326	-	11 326	12 473
	TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES	326 178	13 053	313 125	201 421
	PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES				
	- Placements	4 087 356	59 000	4 028 356	4 121 454
	- Intérêts courus non échus	-		-	-
	TOTAL PLACEMENTS : VAL, MOBILIERES ET AUTRES	4 087 356	59 000	4 028 356	4 121 454
	DISPONIBILITES				
	- Banques, établissements financiers & assimilés	1 652 800		1 652 800	1 190 388
	- Caisse	305		305	881
- Régies d'avances et accreditifs	-		-	-	
TOTAL DISPONIBILITES	1 653 105	-	1 653 105	1 191 269	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	73 053		73 053	79 902	
TOTAL ACTIFS CIRCULANT ET ASSIMILES (II)	6 139 691	72 053	6 067 639	5 594 045	
INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER (III)	-		-	-	
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	13 898 782	6 927 170	6 971 611	6 706 588	

Bilan Passif

Exercice du : 01/09/2019 - 31/08/2020

	PASSIF	BRUT	VALEUR NET	Valeur Nette 1	N°
F O N D S P R O P R E S & A S S I M I L E S	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
	Valeur du patrimoine intégré	2 281 754	2 281 754	2 281 754	
	Fonds statutaire	-	-	-	
	Apport sans droit de reprise	-	-	-	
	Libéralités ayant le caractère d'apport	-	-	-	
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	8 049	8 049	8 049	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	2 289 803	2 289 803	2 289 803	
	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
	Valeur des biens affectés	-	-	-	
	Valeur des Biens non affectés	-	-	-	
Libéralités	-	-	-		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	-	-	-		
TOTAL FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE	-	-	-		
RESERVES					
Réserves générales de gestion	-	-	-		
Réserves statutaires	-	-	-		
Réserves d'investissement	-	-	-		
Réserve de Trésorerie	-	-	-		
Autres réserves	-	-	-		
TOTAL RESERVES	-	-	-		
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU					
Report à nouveau	3 697 380	3 697 380	3 489 281		
Résultat de l'exercice	217 148	217 148	208 099		
TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	3 914 528	3 914 528	3 697 380		
SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES					
Subv. D'invest. Affectées à des biens non renouvelables	-	428 751	-	431 845	
Subv. D'invest. Reçues avec obligations d'amortissement	-	-	-	-	
Taxe d'apprentissage	496 400	496 400	478 922		
TOTAL SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	67 649	67 649	47 078		
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)	6 271 980	6 271 980	6 034 260		
F O N D S D E D I E S	FONDS DEDIES				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	
	Fonds dédiés sur dons manuels affectés	-	-	-	
	Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-	-	-	
TOTAL FONDS DEDIES (II)	-	-	-		
P R O V I S I O N S	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Pour gros entretiens	52 920	52 920	60 789	
	Pour autres charges et risques	-	-	-	
	Pour indemnités de départ à la retraite	129 464	129 464	124 060	
TOTAL PROVISIONS (III)	182 384	182 384	184 849		
D E T T E S	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT				
	Capital emprunté	100	100	100	
	Intérêts	-	-	-	
	Banques	-	-	-	
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	100	100	100	
	AUTRES DETTES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	
	Fournisseurs et comptes rattachés	229 319	229 319	223 857	
	Familles / Avances et acomptes reçus	35 772	35 772	34 419	
	Dettes relatives au personnel	72 353	72 353	75 703	
Etat et autres collectivités publiques	13 088	13 088	20 913		
Confédérations, Fédérations, Associations et organismes apparentés	77 795	77 795	39 685		
Autres dettes	46 708	46 708	21 195		
TOTAL AUTRES DETTES	475 035	475 035	415 772		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
Familles / droits d'inscription	-	-	-		
Autres	42 112	42 112	71 607		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	42 112	42 112	71 607		
TOTAL DETTES & ASSIMILEES (IV)	517 247	517 247	487 479		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	6 971 611	6 971 611	6 706 588		

COMPTE DE RESULTAT
GS STE MARIE BLEFORT BELFORT CEDEX

01/09/2019 - 31/08/2020

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des familles	1 791 090	2 005 977
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	1 866 945	1 797 761
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	19 180	21 481
Produits des activités annexes	187 436	407 072
Subventions d'exploitation	44 775	22 868
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	41 865	69 773
Autres produits de gestion courante	176 581	190 667
TOTAL 1	4 127 871	4 515 598
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	16 292	19 943
Variation de stocks marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 198 927	1 534 664
Variation de stocks matières premières	-	-
Autres charges externes	1 057 137	947 043
Impôts, taxes et versements assimilés	119 767	116 601
Salaires et traitements	900 898	885 789
Charges sociales	344 499	356 542
Dotations aux amortissements des immobilisations	311 828	310 358
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	-	6 919
Dotations aux provisions	28 568	6 100
Autres charges de gestion courante	44 135	55 142
TOTAL 2	4 022 051	4 239 099
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	105 820	276 499
Remboursement des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 3	-
Quote-part des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 4	-
PRODUITS FINANCIERS		
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	107 215	117 114
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	164 548	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 217	-
TOTAL 5	289 980	117 114
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 000	164 548
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	124 802	-
TOTAL 6	183 802	164 548
RESULTAT FINANCIER (5-6)	106 178	-47 434
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	211 998	229 065
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod. Except. sur opérations de gestion	40 768	18 011
Prod. Except. sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL 7	40 768	18 011
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Ch. Except. sur opérations de gestion	16 809	23 986
Ch. Except. sur opérations en capital	2 498	972
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL 8	19 307	24 958
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	21 461	-6 947
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	TOTAL 9	16 311
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	4 458 618	4 650 723
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	4 241 470	4 442 624
EXCEDENT OU DEFICIT	217 148	208 099
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Emplois des contributions reçues		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-
Contributions reçues		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-

Exercice clos le 31 août 2020

1. Règles et méthodes comptables
2. Evolution de la population scolaire et des tarifs de l'établissement (scolarité – demi-pension)
3. Evolution de l'effectif de l'association (hors personnel enseignant)
4. Evolution de l'actif immobilisé et des amortissements
5. Evolution des placements
6. Etat des échéances des créances et des dettes
7. Etat des subventions amortissables
8. Mouvements des réserves et provisions inscrites au bilan
9. Mouvements des fonds associatifs
10. Engagements pris en matière de retraite et de prévoyance
11. Affectation du résultat de l'exercice précédent
12. Autres engagements hors bilan
13. Inventaire de l'actif immobilisé
14. Communication, prévue par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, sur les rémunérations perçues, au titre de l'exercice, par les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'Association
15. Opérations réciproques entre entités liées
16. Crise sanitaire « covid 19 »

Exercice clos le 31 août 2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 14-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A partir du 1^{er} septembre 2017, suite à la recommandation de la FNOGEC, la nouvelle nomenclature comptable 2016 de l'enseignement catholique sous contrat avec l'état a été appliquée.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

➤ Changements de réglementation comptable :

Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés s'applique depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ce texte impose :

- une comptabilisation par composants des immobilisations,
- un amortissement sur leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise,
- une évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la valeur actuelle entraînant le cas échéant, la constatation d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

L'entité a choisi d'appliquer ces nouvelles normes de façon prospective, par réallocation des valeurs nettes comptables. Aussi, aucun impact de changement de méthode n'a été constaté sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au 31 août 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions 10 à 30 ans
- Agencements et aménagements 5, 10 ou 15 ans
- Matériel et outillage 4, 5 ou 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier, matériel de bureau 3, 4, 5 ou 10 ans

Exercice clos le 31 août 2020

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles (uniquement des logiciels informatiques) sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais nécessaires à leur mise en service.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances douteuses sont provisionnées ainsi :

- tout retard relatif à un élève présent dans l'établissement et supérieur à 450 € est systématiquement provisionné à 100 %
- tout impayé relatif à un élève ayant quitté l'établissement est systématiquement provisionné à 100 %

VMP :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du " premier entré, premier sorti". Seules les moins values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

La valorisation du portefeuille des obligations au 31 août 2020 fait apparaître une moins-value par rapport à la valeur brute de ces obligations. Conformément à la réglementation comptable, nous avons enregistré au 31 août 2020 une provision pour dépréciation à la hauteur de la différence entre la valorisation du portefeuille et la valeur brute au bilan de ces obligations, soit 59K€

Provisions pour gros travaux :

Les travaux d'entretien (non courant) et les grosses réparations font l'objet des provisions pour charges. Les provisions sont constituées dès lors qu'un chantier est identifié et entre dans le plan pluriannuel de travaux, par tantième en fonction de la durée prévue entre l'identification des travaux et la clôture de l'exercice précédant leur réalisation. Le montant provisionné repose sur la dernière estimation des travaux à la date d'arrêté des comptes.

2. Tableau de l'évolution de la population scolaire et des tarifs de l'établissement (scolarité - demi-pension)

exercice clos le 31 août 2020

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Contrat d'association	Nombre d'élèves					
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21*
<u>Ecole</u>	274	276	273	270	270	268
(dont élèves de BELFORT)	159	170	139	124	141	147
<u>Collège</u>	869	889	876	885	900	911
<u>Lycée</u>	533	535	555	543	551	536
<u>Total secondaire</u>	1402	1424	1431	1428	1451	1447
<u>Post-Bac</u>	20	20	26	21	24	19
Total établissement	1696	1720	1730	1719	1745	1734

Nombre de classes					
15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21*
10	10	10	10	10	10
32	32	31	32	32	32
21	22	22	22	22	19
53	54	53	54	54	51
2	2	2	2	2	2
65	66	65	66	66	63

Nombre moyen d'élèves par classe					
27,4	27,6	27,3	27	27	26,8
27,2	27,8	28,3	27,7	28,1	28,5
25,4	24,3	25,2	24,7	25	28,2
10	10	13	10,5	12	9,5

TARIFS PAR ELEVE ET PAR MOIS

	<u>Coûts de Scolarité</u>					
	15/16 €	16/17 €	17/18 €	18/19 €	19/20 €	20/21* €
<u>Ecole</u>	46	47	48	49	50	50,5
<u>Collège</u>	67	68	69	70	71	71,5
<u>Lycée</u>	67,5	68,5	69,5	70,5	71,5	72
<u>Post-Bac</u>	69,5	70	70	70,5	71	71,5

	<u>Coûts de la demi-pension</u>					
	15/16 €	16/17 €	17/18 €	18/19 €	19/20 €	20/21* €
<u>Ecole</u>	79	80	81	81,5	82	82,5
<u>Collège</u>	86	87	88	89	89,5	90
<u>Lycée</u>	86	87	88	89	89,5	90
<u>Post-Bac</u>	-	-	-	-	-	-

*prévisions

Tarifs sur 10 mois

3. Evolution de l'effectif de l'association (hors personnel enseignant)

exercice clos le 31 août 2020

CATEGORIE	Personnel au 31/08/2018	Augmentation	Diminution	Personnel au 31/08/2019
Personnel entretien/conciergerie	3			3
Personnel administratif	7	2	1	8
C.P.E/Resp.Temps Midi	4		1	3
Cultures et Religions	9	1	2	8
Personnel de surveillance	16			16
Aide Labo	1	1		2
Informatique	1			1
Infirmière	1			1
Direction	2			2
Adjoint de direction	5		1	4
Animateur en pastorale	1	1		2
TOTAL	50	5	5	50

CATEGORIE	Personnel au 31/08/2019	Augmentation	Diminution	Personnel au 31/08/2020
Personnel entretien/conciergerie	3			3
Personnel administratif	8		2	6
C.P.E/Resp.Temps Midi	3			3
Cultures et Religions	8	5		13
Personnel de surveillance	16	1	1	16
Aide Labo	2			2
Informatique	1			1
Infirmière	1	1	1	1
Direction	2			2
Adjoint de direction	4			4
Animateur en pastorale	2			2
TOTAL	50	7	4	53



4. *Evolution de l'actif immobilisé et des amortissements*

exercice clos le 31 août 2020

4.1 Tableau des immobilisations

4.2 Tableau des amortissements

TABLEAU 2055 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

EXERCICE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020

IMMOBILISATIONS	Valeur d'origine	Acquisitions	Cessions	Valeur clôture 31/08/20
LOGICIEL INFORMATIQUE	21 034,09	1 800,00		22 834,09
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	12 856,80			12 856,80
BATIMENTS	2 636 258,14			2 636 258,14
INST.GENE.AGCT.AMENAG.CONST.	2 440 390,85	173 620,18	12 430,03	2 601 581,00
INST.TECH.MAT/OUT.LIES A ENS.	1 225 872,66	14 554,42	50 815,89	1 189 611,19
MAT.OUT.INST.TECHN.T.A	478 922,25	24 534,19	7 056,40	496 400,04
INST.GENE.AGCT AMENAG.DIVERS	496 196,37	27 211,43		523 407,80
MATERIEL DE TRANSPORT	27 182,40			27 182,40
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	182 738,65	4 252,40	2 476,46	184 514,59
MOBILIER DE BUREAU	64 444,40			64 444,40
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	78 481,63		78 481,63	0,00
TOTAUX	7 664 378,24	245 972,62	151 260,41	7 759 090,45

AMORTISSEMENTS	Valeur d'origine	dotations linéaires	Cessions	Valeur clôture 31/08/20
LOGICIEL INFORMATIQUE	20 161,69	863,26		21 024,95
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	12 856,80			12 856,80
BATIMENTS	2 575 995,68	29 183,23		2 605 178,91
INST.GENE.AGCT.AMENAG.CONST.	2 014 962,56	101 138,05	12 430,03	2 103 670,58
INST.TECH.MAT/OUT.LIES A ENS.	946 334,22	102 148,92	45 574,75	1 002 908,39
MAT.OUT.INST.TECHN.T.A	431 844,62	31 376,45	7 056,40	456 164,67
INST.GENE.AGCT AMENAG.DIVERS	374 731,55	25 962,26		400 693,81
MATERIEL DE TRANSPORT	27 182,40			27 182,40
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	165 265,70	13 391,49	2 476,46	176 180,73
MOBILIER DE BUREAU	44 235,19	5 021,44		49 256,63
TOTAUX	6 613 570,41	309 085,10	67 537,64	6 855 117,87

5. Evolution des placements

Exercice clos le 31 août 2020

Type de placement	date d'achat	solde au 31/08/2020
Obligations subordonnées	08/07/2014	84 000,00
Comptes à terme CCM	14/04/2016	300 000,00
	29/02/2016	120 000,00
Parts sociales B CCM Valdoie	29/02/2016	51 997,00
Comptes à terme BP	01/07/2014	1 500 000,00
Portefeuille d'obligations	janv 18 à aout 2020	1 549 590,00
obligations CCM	juin-19	598 205,34

6. Etat des échéances des créances et des dettes

exercice clos le 31 août 2020

	Montant net au 31 août 2020	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				
- Créances rattachées à des participations				
- Prêts				
- Autres	0,00			
Créances de l'actif circulant :				
- Créances familles	1 574,00	1 574,00		
- Créances familles douteuses	13 053,00	13 053,00		
- Autres comptes transitoires	13 526,00	13 526,00		
- Etat et autres collectivités publiques	226 729,00	226 729,00		
- VMP	4 028 356,00		4 028 356,00	
- Disponibilités	1 653 105,00	1 653 105,00		
- Charges constatées d'avance	73 053,00	73 053,00		
TOTAL Créances	6 009 396,00	1 981 040,00	4 028 356,00	0,00

Passif exigible :				
- Emprunts obligataires convertibles				
- Autres emprunts obligataires				
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
* à 2 ans au maximum à l'origine				
* à + 2 ans à l'origine				
- Emprunts et dettes financ.divers	100,00		100,00	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 319,00	229 319,00		
- dettes fiscales et sociales	72 353,00	72 353,00		
- Acomptes familles	35 772,00	35 772,00		
- Dettes s/immob.et comptes rattachés				
- Autres dettes	137 591,00	137 591,00		
- Produits constatés d'avance	42 112,00	42 112,00		
TOTAL Dettes	517 247,00	517 147,00	100,00	0,00

7. Etats des subventions amortissables

exercice clos le 31 août 2020

Les subventions d'investissement, pour la plupart affectées à des biens renouvelables, ne sont pas amortissables, et portées en classe 10.

Lorsque ces subventions font l'objet, dans le cadre d'une convention écrite avec la collectivité territoriale, d'un droit de reprise, une écriture annuelle de levée progressive du droit de reprise est enregistrée (débit compte 103. par crédit compte 102.).

Font exception à cette règle les fonds perçus au titre de la taxe d'apprentissage et consacrés à des investissements autorisés : ceux-ci sont enregistrés en compte 13 et font l'objet d'un amortissement identique à celui des biens subventionnés inventoriés spécifiquement à l'actif.

I – Taxe d'apprentissage

Exercice	Origine	Biens subventionnés	Taxe d'origine restant en compte au 31/08/2020	Quote-part à virer au résultat		Montant total cumulé viré aux résultats
				Mode	Durée	
93/94	Entreprise redevables	Matériel enseignement technique STL	3 307.02	Linéaire	3 à 10 ans	3 307.02
94/95	"	"	649.79	"	"	649.79
95/96	"	"	9 111.06	"	"	9 111.06
96/97	"	"	11 557.72	"	"	11 557.72
97/98	"	"	1 024.43	"	"	1 024.43
98/99	"	"	10 892.14	"	"	10 892.14
99/00	"	"	8 817.74	"	"	8 817.74
00/01	"	"	1 090.33	"	"	1 090.33
01/02	"	"	6 652.73	"	"	6 652.73
02/03	"	"	4 729.71	"	"	4 729.71
03/04	"	"	1 878.62	"	"	1 878.62
04/05	"	"	13 839.46	"	"	13 839.46
05/06	"	"	22 814.94	"	"	22 814.94
06/07	"	"	10 188.61	"	"	10 188.61
07/08	"	"	27 466.97	"	"	27 466.97
08/09	"	"	20 416.31	"	"	20 416.31
09/10	"	"	44 727.63	"	"	44 582.57
10/11	"	"	27 228.62	"	"	27 064.66
11/12	"	"	29 067.00	"	"	28 573.39
12/13	"	"	31 732.28	"	"	31 732.28
13/14	"	"	8 071.00	"	"	8 071.00
14/15	"	"	57 243.57	"	"	27 243.57
15/16	"	"	40 384.00	"	"	38 494.01
16/17	"	"	43 613.09	"	"	42 815.86
17/18	"	"	11 251. 20	"	"	8 094.55
18/19	"	"	24 109.88	"	"	9 212.38
19/20	"	"	24 534.19			5 707.70
TOTAL			496 400.04			456 164.67

8. Mouvements des réserves et provisions inscrites au bilan

exercice clos le 31 août 2020

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
RESERVES	Réserve pour investissement				
	Réserve de trésorerie				
	Réserve d'intervention ou de régularisation				
	Réserve de compensation				
	TOTAL RESERVES				
PROV.REGLEMENTEES	Réserve de trésorerie				
	Amortissements dérogatoires				
	Différence sur réalisation d'éléments d'actif				
	TOTAL				
PROV.POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour rémunération personnel handicapé				
	Provisions pour grosses réparations	60 789	23 164	31 032	52 920
	Provisions pour départ en retraite engagé	124 060	5 404		129 464
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	184 849	28 568	31 032	182 384
PROV.POUR DEPRECIATION	Sur immo.incorporelles				
	Sur immo.corporelles				
	Sur immo.financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes familles	23 885	0	10 833	13 053
	Autres provisions pour dépréciations				
	TOTAL	23 885	0	10 833	13 053
DONT DOTATIONS ET REPRISES	d'Exploitation	208 734	28 568	41 865	195 437
	Financières				
	Exceptionnelles				
	TOTAL GENERAL	208 734	28 568	41 865	195 437

9. Mouvements des fonds associatifs

exercice clos le 31 août 2020

	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
FONDS PROPRES ET ASSIMILES		
Fonds associatifs sans droit de reprise :		
- Valeur du patrimoine intégré	2 281 753.70	2 281 753.70
- Subv. investiss.non renouvelables	0	0
- Libéralités ayant le caractère d'apport	8 049.31	8 049.31
Subventions d'Investissement Amortissables :		
- Taxe apprentissage équipements scolaires	496 400.00	478 922.25
- Amortissement taxe app. équipements scolaires	(428 751.00)	(431 844.62)
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS HORS RESULTATS ET REPORTS A NOUVEAU	2 357 452.01	2 336 880.64

10. Engagements pris en matière de retraite et de prévoyance

exercice clos le 31 août 2020

1) Personnel rémunéré par l'Association :

Le montant des droits qui sont acquis par tous les salariés présents, pour les indemnités de départ à la retraite est, à ce jour, déterminé de manière statistique et comptabilisé (le taux de mortalité ayant changé) pour un montant total de 129 464 €, dont 64 732 € de charges sociales patronales.

Le montant estimé de l'indemnité globale de départ en retraite relative aux salariés présents à la clôture de l'exercice, figurent, charges patronales comprises, en provisions pour risques et charges au passif.

2) Personnel enseignant rémunéré par l'Etat :

Le montant des droits acquis par les enseignants de l'établissement pour les indemnités de départ à la retraite dues par l'Association était jusqu'à présent couvert par des versements trimestriels à la compagnie d'assurance « La France ». Un changement de statut du personnel enseignant a entraîné la prise en charge par l'état des indemnités de départ en retraite dues à ce dernier. Le contrat d'assurance « La France » est ainsi devenu caduc.

En matière de prévoyance, c'est l'Association qui assure la prise en charge des cotisations patronales du personnel enseignant.



11. Affectation du résultat de l'exercice précédent

exercice clos le 31 août 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, réunie le 10 décembre 2019, a décidé d'affecter en « report à nouveau - créditeur » le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 août 2019 soit un bénéfice d'un montant de 208 099 €



12. Autres engagements hors bilan

exercice clos le 31 août 2020

- Restructuration et extension du plateau scientifique

Nantissement de 1 500 000€ sur 10 ans en C.A.T à la banque populaire, en garantie du prêt souscrit par la SA immobilière du Faubourg des Ancêtres pour la restructuration et l'extension du plateau scientifique.



13 . Inventaire de l'actif immobilisé

exercice clos le 31 août 2020

Afin de sécuriser la valeur de ses actifs au bilan, l'Institution Sainte - Marie a mis en place un inventaire périodique de l'ensemble de ses immobilisations, celui-ci se déroule de la manière suivante :

- l'inventaire est effectué sous la direction du service comptable de l'ISM, avec la collaboration du personnel ayant une bonne connaissance des lieux où se trouvent les immobilisations ;
- cet inventaire régulier permet à l'ISM de s'assurer que chaque immobilisation physiquement présente est bien enregistrée en comptabilité et réciproquement ;
- les immobilisations qui ne sont plus physiquement présentes dans les locaux de l'ISM sont sorties de la comptabilité de l'association selon la procédure comptable adéquate.



exercice clos le 31 août 2020

14 . Communication, prévue par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, sur les rémunérations perçues, au titre de l'exercice, par les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'Association.

L'ensemble des personnes concernées a perçu, au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2020 une rémunération brute et des avantages en nature s'élevant globalement à 140 195.94 €

15 . Opérations réciproques entre entités liées

exercice clos le 31 août 2020

€	ISM (*)	SIFA (**)	GMM (***)
bilan actif au 31/08/20			
- ISM		47 760	0
- SIFA	0		0
- GMM	0	0	
bilan passif au 31/08/20			
- ISM		0	0
- SIFA	47 760		0
- GMM	0	0	
compte de résultat 2019/2020-charges			
- ISM		0	0
- SIFA	628 091		0
- GMM	29 757	0	
compte de résultat 2019/2020-produits			
- ISM		628 091	29 757
- SIFA	0		0
- GMM	0	0	

(*) : INSTITUTION SAINTE MARIE- BELFORT

(**) : SOCIETE IMMOBILIERE DU FAUBOURG DES ANCETRES-BELFORT

(***) : GROUPEMENT MISSIONS MARIANISTES-PARIS

16. Crise sanitaire covid 19

exercice clos le 31 août 2020

La crise sanitaire liée au covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

Durant la période de confinement, la scolarité des familles a été maintenue.

Concernant la demi-pension, tous les repas ont été déduits dans leur intégralité, ce qui a engendré une diminution des recettes de 254K€

Baisse des charges de fournitures des repas de 121K€

Cette différence entre le remboursement des familles au titre de la restauration et la baisse des charges de fourniture de repas s'explique par le fait que la part fixe facturée par le prestataire a été remboursée aux familles alors même que le prestataire a continué à facturer cette part.

Baisse des charges de ménage pour 67K€

Les voyages et sorties scolaires non réalisés ont été remboursés en totalité, un avoir global de 56k€a été comptabilisé, ce qui a engendré une perte de 9K€

L'établissement n'a pas fait appel au chômage partiel

Le personnel administratif ainsi que l'équipe de direction a repris le 4 mai 2020 en présentiel, alternant pour certains du télétravail jusqu'au 2 juin.

L'école primaire a repris le 11 mai et le collège le 2 juin. La cantine a repris le 11mai pour tous.